BUREAU DE VÉRIFICATION CHAPITEAUX TENTES STRUCTURES - BVCTS®

Habilité du Ministère de l'Intérieur - Arrêté du 23-01-1985

Président Directeur Général : Jack MERVIL

Expert honoraire près la Cour d'Appel de Versailles Conseiller de l'Enseignement Technologique (Académie de Paris) Membre de la Commission Centrale de Sécurité de 1976 à 1996 (CT et CTS)



ENQUETE TECHNIQUE

Nos réf: jm/ad - interouge

I – **DEMANDEUR** et FABRICANT

SOCIETE INTEROUGE.COM 2 RUE GUTENBERG 63100 CLERMONT FERRAND

II - MISSION

- > Vérification et centralisation des éléments relatifs à une structure 3 x 3 m pliante
- ➤ Établissement d'un registre de sécurité, selon l'article R 123.51 du Code de la Construction et de l'Habitation.

IV - CARACTERISTIQUES

➤ Dimensions modules de 3 x 3 m.

➤ Matériau : Aluminium – Règles applicables AL 76

Coloris: blanc et fenêtres cristal.

> Toile

La toile est classée M2 selon PV n° 15317-11 en date du 1^{er} mars 2011 délivré par SNPE et PV N° 15324-11 en date du 11 mars 2011 délivré par SNPE par analogie à l'article CTS 8 de l'arrêté du 23.01.1985.

Toute correspondance est à adresser, à Monsieur Jack MERVIL

427, route d'Hazebrouck - Manoir du Laurier - BP 37 - 59660 MERVILLE • Tél 03 28 48 39 39 • Fax 03 28 49 67 62 Internet : MERVIL@wanadoo.fr • Site : WWW.ASPEC.FREE.FR

Formation : M. TANCRÉ : 06 08 88 72 38 • Technique : M. BENAULT : 06 07 38 22 79 • Comptabilité : Mme DOUCHET : 03 28 48 00 12

V – <u>STABILITE MECANIQUE</u>

La stabilité mécanique : montage assemblage est conforme jusqu'à un vent ultime de 70 km/h selon les indications fournies par le fabricant.

Il tiendra lieu de s'assurer à chaque nouvelle implantation que les structures sont lestées ou ancrées à raison de 50 kg par poteau

Un haubanage est obligatoire en toutes circonstances.

VI - <u>VERIFICATION</u>:

Vérification effectuée le

: 24 janvier 2013

Validité jusqu'au

: 23 janvier 2015

Lieu

: CLERMONT FERRAND

Par

: Monsieur TANCRE

En présence de

: Monsieur GORIN

A l'exploitation

Il tient lieu, lors de chaque utilisation:

- d'implanter la structure à plus de 8 m. de toute autre structure CTS et de tout autre Établissement Recevant du Public

Les tentes ne recevront pas plus de 50 personnes maximum, en simultané.

VII - **CONCLUSION**:

Nous émettons un avis favorable en ce qui concerne l'état apparent par analogie à l'art. CTS 34 de l'arrêté du 23.01.85 modifié, et par analogie à l'art. R 123.20 du Code de la Construction et de l'Habitation.

Fait à Merville, le 19 mars 2013 Le Président Directeur Général, Jack MERVIL BUREAU DE VERIFICATION

(8VCTS)

(8VCTS)

(9VCTS)

(9VCTS)

(9VCTS)

(100 Auriler 8P 37 - 59660 MERVILLE

Tel. 03 28 48 39 39 - Fax. 03 28 49 67 62



9, rue Lavoisier Le Bouchet 91710 Vert-le-Petit - France Téléphone: 01.64.99.14.82

Télécopie : 01.64.99.14.14

PROCES-VERBAL DE CLASSEMENT DE REACTION AU FEU D'UN MATERIAU

prévu à l'article 5 de l'arrêté du 21 Novembre 2002 modifié

VALABLE 5 ANS à partir du 01/03/2011

<u>MATERIAU PRESENTE PAR</u>

SARL INTEROUGE COM

2 Rue Gutenberg

63100 Clermont Ferrand

FRANCE

REFERENCE COMMERCIALE:

IN 520 NE-PVC

DESCRIPTION SOMMAIRE

Tissu polyester enduit sur les deux faces de PVC

ianifuaé

Masse surfacique : 520 g /m²

Epaisseur

: 0.46 mm

Coloris présenté

: blanc

NATURE DES ESSAIS

Essai au brûleur électrique

CLASSEMENT

DURABILITE DU CLASSEMENT

Chef du Laboratoire

"Essais au Feu" **B.HEUZE**

: non limitée a priori.

Compte tenu des critères résultant des essais décrit dans le rapport d'essal annexé n° : 15317-11 du 01/03/2011

Ce procès verbal atteste uniquement des caractéristiques de l'échantillon soumis aux essais et ne préjuge pas des caractéristiques de produits similaires. Il ne constitue donc pas une certification de produits au sens de l'article L. 115-27 du code de la consommation et de la loi du 3 juin 1994.

Au Bouchet, le 01/03/2011

Responsable de l'essai

D. DI EGIDIO

Nota : sont seules autorisées les reproductions intégrales et par photocopie du présent procès-verbal de classement ou de l'ensemble procès-verbal de classement et rapport d'essai annexé.